

Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F)

[Apply Now](#)

Company: Expertise France

Location: Algiers [El Djazaïr]

Category: other-general

Expertise France est l'agence publique de conception et de mise en œuvre de projets internationaux de coopération technique. L'agence intervient autour de quatre axes prioritaires :- gouvernance démocratique, économique et financière ;- paix, stabilité et sécurité ;- climat, agriculture et développement durable ;- santé et développement humain. Dans ces domaines, Expertise France assure des missions d'ingénierie et de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités, mobilise de l'expertise technique et joue un rôle d'ensemblier de projets faisant intervenir de l'expertise publique et des savoir-faire privés.

1. Description de la mission

La diversification et le renforcement de la filière pêche est l'une des priorités du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Algérie. Les activités situées en amont et en aval des opérations de production offrent de réelles opportunités d'emplois et d'émancipation, y compris pour les jeunes et les femmes. Ces activités sont multiples dans le secteur de la pêche (fourniture de matériels, construction navale, services portuaires, chaîne du froid, mareyage, transformation, transport, distribution, tourisme, etc.). Néanmoins, ces opportunités ne sont envisageables et viables que si l'on développe et pérennise une activité de pêche durable et responsable. Pour ce faire, l'étape préliminaire passe par la mise en place de protocoles et de mécanismes à même d'assurer la traçabilité des produits halieutiques, du pêcheur au consommateur final en passant par les différents intervenants de la chaîne de commercialisation. Etant le lieu de réception et de première vente des produits de la pêche, les halles à marée représentent donc la clé de voûte de ce système. D'un point de vue réglementaire, le Décret exécutif n° 12-111 du 6 mars 2012 fixe les conditions et les modalités d'implantation et d'organisation d'espaces commerciaux et d'exercice de certaines

activités commerciales, en application des dispositions des articles 26, 27 et 28 de la loi n° 04-08 du 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales. Au titre de ce décret, les « halles à marées » sont définis comme étant des marchés de gros des produits de la pêche. Sur la base de cet encrage juridique, différents programmes de construction/gestion de HâM en Algérie ont été initiés :- Un Programme centralisé (budget MPPH) pour la réalisation de 12 halles à marée : 6 ont été réalisées et 7 budgétisées mais gelées de 2015 à 2021 (dégel) ;- Le Programme décentralisé (budget DPA) pour la réalisation de 12 halles à marée : 5 ont été réalisées, 4 budgétisées mais gelées de 2015 à 2021 (dégel) . Il est à noter qu'un projet a été inscrit pour le programme 2023-2024 et 2 sont en attente d'inscription ;- Le Programme Minapêche (budget Min. Transport) pour la réalisation de 4 halles à marée : les 4 ont été réalisées. A noter que 7 anciennes Halles à marée ont été, en partie, rénovées/reconstruites. Quelques autres ont aussi besoin d'être rénovées ou de subir des réaménagements substantiels, à l'exemple de la Grenouillère, Wilaya d'Annaba. La révision en cours par le Ministère du Commerce du Décret 12-111 définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement des halles à marées, prévoit leur changement de statut, passant de « marché de gros » à « lieu/site de première vente » ; De même, d'autres décrets sont en cours de révision, notamment :- Le Décret exécutif 14-165 du 26 mai 2014 fixant les conditions d'exercice de l'activité demandataire-grossiste en produits de la pêche et de l'aquaculture, qui prévoit le changement de statut du mandataire-commissionnaire.- Le Décret exécutif n° 04-189 du 07 juillet 2004 fixant les mesures d'hygiène et de salubrité applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture. Sur ce dernier point, deux autres textes en vigueur doivent être relevés : Décret exécutif n° 04-82 du 18 mars 2004 fixant les conditions et modalités d'agrément sanitaire des établissements dont l'activité est liée aux animaux, produits animaux et d'origine animale ainsi que de leur transport, complété par le décret exécutif n° 10-90 du 10 mars 2010, introduisant notamment le système HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Sur l'ensemble des halles à marée existantes, 06 ont été identifiées comme « sites pilotes » : il s'agit (i) au Centre, de celles de Ténès (Chlef) et de Zemmouri (Boumerdes), (ii) à l'Ouest, celles de Salamandre (Mostaganem) et de Ghazaouet (Tlemcen) et (iii) à l'Est, celles d'Annaba (Annaba) et de Bejaia (Bejaia). Cette sélection a été obtenue suite à un long processus de diagnostic, de comparaison et de concertation avec le MPPH et l'ensemble des parties prenantes. La dernière action en date a été l'organisation d'ateliers régionaux de concertation fin 2023, début 2024. Les principaux

dysfonctionnements notés concernent :
• Les heures de vente : la halle à marée doit fixer, en fonction des saisons et des types de métier (chalutiers et senneurs), des heures de vente quotidiennes ;
• La pesée : les produits mis en vente doivent être pesés et enregistrés sous le contrôle de la halle à marée. Actuellement, la pesée est rare au profit d'une vente « à la caisse » sans enregistrement systématiques (et dans ce cas, effectuée par le mandataire) ;
• La vente sous criée : la première vente des produits doit être faite à l'intérieur des halles à marées, le plus souvent selon le mécanisme de la vente aux enchères publiques.

Toutefois, dans le cas de ventes de gré à gré – qui restent fréquentes dans les ports - il persiste un défaut de transparence et surtout d'enregistrement systématique des données (navire, espèces, tailles, poids, prix) au profit des gestionnaires pour garantir le suivi basique de l'effort de pêche et de la mise en marché des produits ;
• La traçabilité : des documents de traçabilité (étiquetages règlementaires/sanitaires) doivent pouvoir suivre le produit de la pêche tout au long du processus de commercialisation. Or, actuellement, cette procédure n'est pas systématique ;
• L'hygiène : les produits halieutiques étant très sensibles aux conditions de stockage et de transport, l'hygiène et la salubrité des locaux et des moyens de transport reste une condition indispensable pour garantir au consommateur un produit sain et de qualité. Ces conditions d'hygiène au niveau des H à M restent, actuellement, insuffisantes (absence d'agrément sanitaire et de plans de maîtrise sanitaire - PMS) ;
• L'identification des acheteurs : l'enregistrement des acteurs commerciaux exerçant au niveau des halles à marée et leur inscription au Registre du Commerce sont une obligation en droit algérien, mais peu mise en œuvre.
• La gestion des halles à marée : il n'y a pas de plan de gestion ou de règlement d'exploitation adopté et mis en œuvre afin d'encadrer le fonctionnement des halles à marées. Les halles à marée ont bénéficié dans le passé, d'un appui technique de programmes de coopération, notamment le DIVECO 2 lors duquel 04 sites pilotes avaient été identifiés : Alger, Beni Saf (Ain Temouchent), Annaba et Salamandre (Mostaganem). Plusieurs actions avaient alors été mises en place, d'un simple appui technique au renforcement des capacités, ainsi que des actions de sensibilisation et l'élaboration de supports de vulgarisation. Parmi les résultats les plus importants, notons la mise en place, par arrêté du wali territorialement compétent, de « Conseil de Concertation » comme organe consultatif, qui agirait en appui au gestionnaire dans :
• L'établissement du règlement d'exploitation,
• La mise en place des modalités d'application des règles adaptées au contexte local. Ce conseil regroupe des représentants des administrations concernées et des représentants des professionnels. Il conviendra d'évaluer le fonctionnement de cette

instance consultative, son cadre d'intervention et les effets de ces propositions sur la gestion effective de/des halles à marées concernées.

2. Objectif de la mission

Les halles à marée sont un maillon fondamental dans la chaîne de valeurs de la pêche et de l'aquaculture. Étant le lieu de la première vente des produits halieutiques, les halles à marées sont des structures, qui ont un double rôle, d'une part la commercialisation (première étape dans le circuit de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture), d'autre part elles permettent une traçabilité du produit, un suivi sanitaire, statistique et scientifique de la production halieutique. Le projet « Économie bleue, pêche et Aquaculture » s'inscrit dans le renforcement de ces structures à travers ses activités A.2.2.1 relatives à l'Appui au développement de la chaîne de valeur de la pêche artisanale, de son résultat R2.2 visant la création de valeur ajoutée tracée dans le secteur de la pêche. Pour l'appui sur le volet sanitaire, l'expert sera accompagné par un expert national (profil vétérinaire) qui sera recruté au début de sa mission. L'objectif de la mission sera de :

- (i) Traiter et analyser les recommandations issues de l'étude filière pêche, des ateliers de concertation locale organisés au cours du dernier trimestre 2023 ainsi que les résultats des travaux issus du DIVECO 2[1] en vue :
 - a. D'établir un état des lieux actualisé de la situation des halles à marée pilotes
 - b. D'analyser le cadre réglementaire en lien avec le fonctionnement des halles à marées pilotes.
- (ii) Diagnostiquer spécifiquement l'organisation et le fonctionnement des sites pilotes identifiés, en organisant des séances de travail au niveau local avec l'ensemble des parties prenantes : Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA), Société/Etablissement de Gestion des Ports de Pêche (SGPP/EGPP), services vétérinaires, représentants et acteurs professionnels (chambres, associations, coopératives). Ceci permettra de mettre en évidence les spécificités de chaque halle à marée pilote en termes de défaillances et de solutions à mettre en place ;
- (iii) Elaborer un plan d'action (et de réhabilitation - équipement, le cas échéant), adapté pour chaque halle à marée pilote, permettant l'atteinte du résultat R2.2 notamment l'activité A.2.2.1 ;
- (iv) Organiser un atelier de présentation du diagnostic et des plans d'action ;
- (v) Assurer le suivi/évaluation de la mise en œuvre du plan d'action, en coordination avec le représentant du MPPH au niveau local (DPA)

3. Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus de la mission sont les suivants:

- (i) Caractériser le fonctionnement des halles à marée pilotes est caractérisé, avec un diagnostic approfondi : mise en évidence du fonctionnement spécifique de chaque halle à marée pilote, avec un focus sur les lacunes en termes d'organisation, de fonctionnement, d'équipement, de compétence (formation) au regard de la réglementation en vigueur ;
- (ii) Analyser du cadre réglementaire en

lien avec le fonctionnement des halles à marées et mise en avant des écarts existants au sein des halles à marées pilotes (iii) Elaborer et valider un plan d'action des activités à mettre en place en se basant sur le diagnostic fonctionnel des halles à marée. A titre indicatif, ce plan d'action intègrera :

- Un plan de gestion/règlement d'exploitation des halles à marée pilotes ;
- Un plan de maîtrise sanitaire, en vue de l'obtention de l'agrément sanitaire ;
- Appui à la mise à niveau des halles à marée : équipement en matériel et montée en compétence des personnels ;
- Un plan de formation (HACCP, hygiène...) ;
- L'élaboration et/ou la mise à jour des guides de bonnes pratiques ;
- L'élaboration de tout document technique en lien avec le fonctionnement des halles à marées (cahier de charge, procédures...),
- L'organisation de campagnes de sensibilisation/vulgarisation sur le rôle, l'importance et le fonctionnement des Halles à marée ainsi que sur l'importance de la mise en place des plans de maitrise sanitaire- ...

(iv) Elaborer un plan de suivi des activités dans une optique de pérennisation de l'action

À l'issue de cette activité, les livrables suivants sont attendus :

- Une note méthodologique
- Un rapport de diagnostic actualisé sur les halles à marée pilotes
- Un rapport de diagnostic du cadre réglementaire
- Un plan d'action pour l'appui et l'accompagnement des halles à marées pilotes
- Différents guides pratiques et autres documents associés (nombre et thématiques à définir)
- Programmes et supports de formation
- Bilan des formations
- Plans de maitrises sanitaires (un pour chaque halle à marée)
- Plan de gestion ou règlement d'exploitation de chaque halle à marée
- Programme et support de vulgarisation[1]

Programme d'appui à la diversification de l'économie du secteur de la pêche lancé en 2015

Présentation du programme

L'objectif général du projet « Economie Bleue, Pêche et Aquaculture » est de contribuer au développement économique de l'Algérie en développant durablement l'Economie Bleue (EB) notamment dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en cohérence avec les actions que le Gouvernement algérien sera amené à lancer au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue (SNEB). La logique d'intervention du projet s'articule autour des actions phares prévues par la SNEB avec une attention particulière portée au développement des activités de pêche et d'aquaculture. Il s'agit d'un secteur clé réparti sur l'ensemble de la bande côtière du pays (plus de 2000 km) et capable de fédérer l'ensemble des intervenants sectoriels de l'EB. Le présent programme a pour but d'accompagner le développement des opportunités économiques du secteur au profit des communautés côtières, d'une utilisation rationnelle des ressources et de la sauvegarde de l'environnement. Le projet « Economie Bleue – Pêche et Aquaculture » vient ainsi appuyer

l'opérationnalisation de la SNEB-2030 autour de trois objectifs spécifiques (OS) et dix résultats

: OS1 – L'économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement au profit des communautés côtières par la diversification des services, l'innovation, la mise en place de la Planification des Espaces Maritimes (PEM) et la promotion de l'aquaculture marine et continentale OS2 – Les revenus et les conditions de travail des pêcheurs artisans sont améliorés : OS3 – L'Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche sur l'ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d'encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA)

Expert International en commercialisation et opérations de première vente des produits de la pêche et de l'aquaculture

Catégorie de l'expert : Expert senior (> 10 ans d'expérience)

Qualifications et Compétences :

- Diplôme en médecine vétérinaire ou diplôme universitaire (Bac +4 minimum) en industrie agroalimentaire, la distribution et la commercialisation des produits agroalimentaires ou expérience équivalente de plus de 10 ans dans ces domaines.
- Parfaite maîtrise de la langue française, la connaissance de l'arabe est un atout.
- Pratique de l'élaboration de rapports et/ou de documentation technique.
- Maîtrise de l'outil informatique (Ex. MS Office : Word, Excel, PowerPoint, ...).

Expérience générale :

Expérience minimale de 10 ans relatifs à la commercialisation de première vente, aux marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture.

- Expérience dans l'élaboration de rapports et dans la conception de méthodologie et manuel de fonctionnement (plan de gestion, plan de maîtrise sanitaire, agrément sanitaire, cahier de charges, procédures, guide de bonnes pratiques...).

Expérience spécifique :

- Très bonne connaissance des systèmes de la première vente des produits halieutiques en halles à marée.
- Très bonne connaissance des documents liée à la traçabilité des produits halieutiques. Bonne connaissance de la traçabilité des produits halieutiques.

Indicateurs de résultat de la mission

Les indicateurs suivants devront être renseignés dans le rapport de mission :

- Nombre de participants aux rencontres et ateliers de formation
- Nombre de guides élaborés
- Nombre de plans de maîtrise sanitaire validés
- Nombre de plans de gestion validés et mis en œuvre
- Nombre de supports de formation élaborés
- Nombre de supports de vulgarisation élaborés
- Nombre de Halles à marée fonctionnelles et opérationnelles

Sources de vérification

- Rapport de diagnostic
- Feuilles de présence
- Calendrier de la mission

Sous la supervision de l'expert Référent Pêche et Aquaculture et en coordination avec l'expert national pêche, la mission sera réalisée par un expert international, au cours de la

période d'avril à novembre 2025. Un budget de 120 H/J est provisionné, incluant le temps nécessaire aux déplacements et à la rédaction des rapports de mission. La date de démarrage de la mission est prévue à mi-avril 2024 ; A : Recrutement expertise internationale B : Diagnostic des H à M sélectionnées C : Diagnostic du cadre réglementaire D : Élaboration de plans d'action spécifiques à chaque H à M pilote E : Atelier de présentation des résultats et validation des plans d'action F : Mise en place des activités au niveau des halles à marée pilotes : réhabilitation, équipement, formation et mise en route (mise en œuvre du cahier des charges) G : Appui à l'organisation de campagnes de sensibilisation/vulgarisation sur le rôle, l'importance et le fonctionnement des Halles à marée ainsi que sur l'importance de la mise en place des plans de maîtrise sanitaire Le lieu de travail de l'expert est Alger avec des déplacements réguliers en région. Langue de travail de la mission Le français est la langue de travail de la mission. Les rapports de mission et tous les documents annexés sont rédigés en langue française. Présentation de l'offre Toute candidature devra être accompagnée d'un CV au modèle UE et d'une note méthodologique.

[Apply Now](#)

Cross References and Citations:

1. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [ItalyjobsJobs Algiers \[El Djazaïr\] Italyjobs](#) ↗
2. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Personaltrainerjobs Jobs Algiers \[El Djazaïr\] Personaltrainerjobs](#) ↗
3. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [JavajobsJobs Algiers \[El Djazaïr\] Javajobs](#) ↗
4. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Nzjobscareer Jobs Algiers \[El Djazaïr\] Nzjobscareer](#) ↗
5. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [SerbiajobsJobs Algiers \[El Djazaïr\] Serbiajobs](#) ↗
6. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Botanyjobs Jobs Algiers \[El Djazaïr\] Botanyjobs](#) ↗

7. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Topjobsearch Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Topjobsearch ↗](#)
8. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Craftsjobs Jobs Algiers \[El Djazaïr\] Craftsjobs ↗](#)
9. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Asiajobs Careers Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Asiajobs Careers ↗](#)
10. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Ukrainejobs Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Ukrainejobs ↗](#)
11. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Searchukjobs Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Searchukjobs ↗](#)
12. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Londonjobscentral Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Londonjobscentral ↗](#)
13. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Europajobscentral Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Europajobscentral ↗](#)
14. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Nightshiftjobs Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Nightshiftjobs ↗](#)
15. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Ultimatejobfinder Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Ultimatejobfinder ↗](#)
16. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Medicalnursejobs Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Medicalnursejobs ↗](#)
17. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Weldingjobs Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Weldingjobs ↗](#)
18. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en Algérie (H/F) [Ukjobscareer Jobs Algiers \[El Djazaïr\]Ukjobscareer ↗](#)
19. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en algérie (h/f) [Jobs Algiers \[el djazaïr\] ↗](#)
20. AMP Version of Appui au renforcement des halles à marées pilotes en algérie (h/f) [↗](#)
21. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en algérie (h/f) [Algiers \[el djazaïr\] Jobs ↗](#)
22. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en algérie (h/f) [Jobs Algiers \[el djazaïr\] ↗](#)
23. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en algérie (h/f) [Job Search ↗](#)
24. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en algérie (h/f) [Search ↗](#)

25. Appui au renforcement des halles à marées pilotes en algérie (h/f) Find Jobs ↗

Source <https://dz.expertini.com/jobs/job/appui-au-renforcement-des-halles-a-marees-pilotes--algiers-el-djazair--expertise-france-5edd0837e8/>

Generated on: 2024-05-01 by Expertini.Com